



Nombre de conseillers :

en exercice : 10
présents : 8
votants : 9
(dont 1 procuration)

Date de la convocation :
08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mme Françoise PELISSIER,
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY, Thierry CHARBONNIER,
Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absent : Angélique LAROQUE (excusée), Nathalie THOMAS (excusée-a donné procuration à BOYER Cédric)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 18/02/2022. Aucune observation.

Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 présents - 9 votants : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)



OBJET : VOTE DU BUDGET

Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Claudine BARDIN-FLOIRAS, comptable public d'Issoire, et fait ressortir un excédent de 622 007,78 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 112 141,87 € pour la section d'investissement.

(Le maire s'étant retiré pour le vote, il y a 7 présents - 8 votants (dont 1 procuration) : 8 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)

Approbation du Compte de Gestion 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2020, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Claudine BARDIN-FLOIRAS, comptable public d'Issoire, n'appelle aucune observation ni aucune remarque.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)

Affectation du résultat 2021

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2021 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 622 007,78 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 591 298,91 € (ligne R 002) et en investissement 30 708,87 € (ligne R 1068)

(8 présents - 9 votants : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)

Vote du budget 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 863 153 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 909 022 €.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)

Pour 2022, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	40,38 %	62 549 €
Taxe foncière (non bâti)	79,00 %	52 772 €
TOTAL		115 321 €

(8 présents - 9 votants : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)



OBJET : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Mme Claudine BARDIN-FLOIRAS, responsable du SGC Issoire, pour admettre en non-valeur des créances au budget principal.

Monsieur le Maire détaille les créances présentées pour admissions en non-valeur. 4 personnes sont concernées pour un montant total de 228,06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 228,06 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressé par le comptable public.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)

OBJET : A.P.I. : Fonds de concours pour les travaux de voirie 2021 route de Perpezat : réajustement du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°03-2021 en date u 12 mars 2021 demandant à API l'attribution du fonds de concours pour un montant de 33 192 € pour les travaux de voirie 2021-Route de Perpezat.

Entre-temps, la commune a bénéficié d'une subvention du Département 63 dans le cadre du plan de relance FIC 2021.

Aujourd'hui, il y a lieu de réajuster le plan de financement comme suit :

Dépenses :

Travaux	62 885,00 € HT
MO	3 500,00 € HT
TOTAL	66 385,00 € HT

Recettes :

Département 63 (Relance FIC 2021)	20 357, 00 €
Fonds de concours API	23 014,00 €
Financement propre de la commune	23 014,00 €
TOTAL	66 385,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- sollicite le Fonds de Concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour un montant de 23 014 €.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Attribution subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour l'année 2022 aux associations suivantes :

LES TOURNESOLS EN ART'MONIE : 200 €

(8 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Éclairage public parking mairie

VB Energies a transmis un devis pour l'installation d'éclairage public sur le futur parking de la mairie.

Le montant des travaux s'élèverait à 6 960,48 € TTC.

Le Fonds de Concours apporté par la commune d'Apchat serait de 2 900,48 € et le reste à la charge du Territoire d'Énergie-SIEG 63.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour les travaux d'éclairage public pour le futur parking de la mairie.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

- ➡ Devis pour remettre les lauzes sur le four à La Brugière : Ent Martin-Santoire : 240 € HT/m² + 300 € HT échafaudage.
- ➡ Présentation des devis pour l'achat d'un micro-tracteur (20-25 cv) + broyeuse (fléaux) + masses + attelage 3 points + désherbeur mécanique + balayeuse. Coût estimatif : entre 21 000 € HT et 43 000 € HT. À suivre....
- ➡ Changer le miroir au cimetière

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h30.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Nicolas BUFFAY
Thierry CHARBONNIER		Christian LASSAIGNE
Raymond SIBILLE		